

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1375-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 17 février 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1375-2025 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les définitions liées audit règlement, de préciser les obligations lors de l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, de revoir les informations requises sur les plans et les documents, de revoir les modalités et les documents requis au dépôt d'une demande de permis, de préciser les dispositions relatives aux conditions de délivrance, de revoir les délais particuliers de construction, de préciser les dispositions relatives à la prolongation du délai de construction et de préciser les dispositions applicables au remblai et déblai ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 14 mars 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 14 mars 2025.

Donné à Granby, ce 21 mars 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 21 mars 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 21 mars 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier